



CAPL N° 2 du 01/07/2016

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE RECOURS EN REVISION DE NOTATION

COMPTE-RENDU de MANDAT des ELUS CGT

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M PAILLET, M RAYMON et Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M BRUN (T), Mme FRIAA (T), Mme LASSERRE (suppléante)

Solidaires Finances Publiques : Mme ANGLADE (T), Mme MARRONCLE (T).

FO: M ANDRIEU (T)

Cette CAP L est convoquée en formation restreinte élargie : cela implique 2 votes distincts : un pour le recours des Contrôleurs principaux et un pour le recours des Contrôleurs 2e classe.

Mme BONNET et M. BRUN pour la CGT Finances publiques assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.(pour le recours des Contrôleurs principaux).

Mme BONNET et M. ANDRIEU pour FO assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.(pour le recours des Contrôleurs 2ème classe).

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, Mme FRIAA lit la **déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après).**

M. MORICEAU réponds à l'unique déclaration liminaire :

Il considère que dans le département du Cantal, il n'est pas exercé trop de pression hiérarchique sur les agents.

Il réfute le terme de « saccage du réseau », les restructurations tenant compte de la situation géographique. Il précise enfin que le point d'indice a augmenté depuis le 1^{er} juillet.

Il indique que l'accord PPCR sera mis en place pour les contrôleurs dès 2017, pour les agents et inspecteurs à partir de 2018.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 23/08/ 2015 (examen recours en notation) :

Le P.V. est approuvé à l' unanimité.

Avant d'examiner les recours présentés, la direction nous informe qu'elle a constitué une **réserve globale de 1 fois un mois.**

2/ Examen d'une demande de recours en révision de notation au titre de la gestion 2015 – Contrôleur principal.

Il s'agit d'un recours portant sur les appréciations littérales et l'attribution d'une réduction d'ancienneté d'un mois.

Le requérant ayant sollicité la CGT Finances publiques pour l'élaboration de son appel, les élus CGT ont assuré la défense du dossier. Au vu des éléments contenus dans le dossier, nous considérons :

- qu'il y a discordance entre les résultats professionnels obtenus, les connaissances professionnelles reconnues et une partie des appréciations portées sur la manière de servir ;
- que la réduction d'ancienneté n'était due qu'à un problème de contingentement et qu'elle ne reflétait pas la valeur professionnelle de l'agent.

les élus CGT Finances Publiques demandent dès lors la modification des appréciations littérales et la réduction d'un mois.

M. MORICEAU propose la réécriture d'une partie des appréciations littérales et rejette la réduction d'un mois.

Les élus CGT Finances publiques demandent une interruption de séance.

VOTE :

Sur la modification des appréciations littérales :

POUR :

Administration (2 voix), CGT (1 voix), Solidaires (1 voix)

CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

(ne pouvaient voter que les élus ayant le grade de contrôleur principal)

Sur la non réduction d'un mois :

POUR :

Administration (2 voix),

CONTRE :CGT (1 voix), Solidaires (1 voix)

ABSTENTION : néant

(ne pouvaient voter que les élus ayant le grade de contrôleur principal)

Examen d'une demande de recours en révision de notation au titre de la gestion 2015 d'un Contrôleur 2ième classe

Ce recours portait sur la demande de réduction d'ancienneté d'un mois.

Après la présentation et la défense du dossier par les élus, la Direction propose d'attribuer la réserve d'un mois.

VOTE

POUR :

Administration (3 voix), CGT (1 voix), Solidaires (1 voix)FO (1 voix)

CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

Les élus CGT Finances Publiques : Patrice BRUN- Sylvie FRIAA- Claire LASSERRE



CAPL de recours en notation des contrôleurs du 01/07/2016

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous n'ignorez rien du contexte dans lequel se tient cette CAPL. Contexte national de défiance grandissante vis-à-vis du gouvernement et de sa politique toute entière tournée au service du patronat. Ainsi la loi "travail" rejetée par la majorité de la population ne trouve pas de majorité non plus au parlement.

Localement, le département va mal. La CGT Finances Publiques a, à maintes occasions, tiré la sonnette d'alarme. Des suppressions d'emplois aux restrictions budgétaires, en passant par la pression hiérarchique, tout concourt à accroître le malaise des agents..

En ajoutant à ce tableau vos décisions de saccage du réseau (fermeture de trésoreries, restructurations, transfert de missions...) vous avez tous les ingrédients d'une forte exaspération.

Si au moins face à ce triste tableau, les agents pouvaient compter sur une juste reconnaissance professionnelle... Mais une fois encore, force est de constater que l'exercice de la notation laisse une large place à l'insatisfaction : entre les quotas et l'arbitraire, le compte n'y est pas !

L'appréciation de la valeur professionnelle ne doit pas être conditionnée par des objectifs individuels alors qu'ils sont collectifs, du fait de la banalisation des tâches induites par la polyvalence forcée.

Pour la CGT Finances Publiques la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents doit s'opérer sur des critères lisibles, objectifs et non contingents.

C'est l'exact contraire de ce qui est prôné dans le protocole PPCR et le RIFSEEP. Ce protocole vise à utiliser la reconnaissance de la valeur professionnelle pour revoir complètement la logique d'avancement et l'attribution du régime indemnitaire, en faisant la part belle à l'individualisation des carrières et des rémunérations.

Il limite aussi le rythme de prises d'échelon, impacte l'évolution de la rémunération et le niveau de retraites des agents. Il diminue le pouvoir d'achat des agents déjà mis à mal par le gel permanent de la valeur du point d'indice.

LA CGT Finances Publiques condamne toutes ces dérives et les modalités de l'évaluation « aux plus méritants » ce qui signifie " à la tête du client ". C'est pourquoi elle n'a pas signé ce protocole.

Protocole que le gouvernement, en vertu de son grand sens de la démocratie et du respect du dialogue social, comme on peut le constater depuis ces derniers mois, a décidé unilatéralement d'appliquer quand même !